

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MIGNON, libraires.

Chronique Politique.

Le nouveau ministère italien a fait son entrée à la Chambre des députés de Florence. Le chef du cabinet, M. Lanza, a parlé en homme d'esprit et en homme pratique. Il a annoncé d'abord qu'il ne présentera pas de programme : le pays verra le ministère à l'œuvre, et cela est bien suffisant.

Le cabinet qui vient de se former sera, on le croit, un ministère d'affaires et non d'aventures. Les préoccupations ne lui manqueront point ; mais si, avec la paix au dehors, la concorde à l'intérieur et l'économie dans les finances, un gouvernement peut soulever des montagnes, il ne doit pas lui être impossible de combler un déficit.

D'après des lettres récentes de Constantinople, la Porte aurait ordonné de renforcer la garnison de Scutari en Albanie et de surveiller les frontières du Montenegro. Le prince Nicolas aurait déclaré qu'il ne répondait pas de contenir ses montagnards.

Gageons que si, — contre toute vraisemblance, — la Dalmatie venait à s'ériger en Etat indépendant, le prince de Montenegro s'en laisserait infliger la couronne.

L'International, de Londres, publie les renseignements suivants, dont nous lui laissons la responsabilité.

« Nous croyons pouvoir annoncer comme certain que l'Empereur est dans l'intention de faire modifier prochainement, par voie de sé-

natus-consulte, les conditions de la régence pour le cas où la mort de Sa Majesté surviendrait avant la majorité du Prince impérial. On ajoute que le président du Sénat a été chargé de préparer un projet sur cette question importante. »

La question de l'enquête parlementaire a été posée par M. Chazelles et par M. Jules Brame. Il ne faut pas se dissimuler que cette enquête sur la situation industrielle et commerciale de la France, sera la grosse question de la législature qui vient de s'ouvrir, et qu'elle entraînera avec elle l'examen du bilan tout entier de l'Empire.

En attendant, la ligue de travail national continue ses travaux. Les adhésions arrivent de tous les coins de la France, et nous croyons savoir que M. Alfred Leroux, n'a pas lieu d'en être satisfait. On s'inquiète peu, du reste, de ce que peut penser cette excellence.

On lit dans la France :

Le centre gauche nous donne raison contre M. Prévost-Paradol : ce n'est point la réforme électorale, mais bien la question des maires qu'il choisit pour ouvrir le feu de l'attaque parlementaire.

Il y a une grande différence, au point de vue des conséquences politiques, entre cette résolution et celle dont avait parlé le Journal des Débats. Elle a cependant encore l'inconvénient d'engager la discussion sur un terrain où l'accord peut être difficile à établir entre toutes les fractions de la nouvelle majorité.

Le centre gauche, en effet, veut aller du premier bond jusqu'à l'élection directe des mai-

res par le suffrage universel, tandis que le centre droit voudrait procéder par étapes.

L'intérêt commun demanderait que l'on évitât même l'éventualité d'une division ostensible des forces du parti constitutionnel progressiste, et que le premier effort pour assurer sa prépondérance eût lieu sous un drapeau autour duquel on serait assuré de les voir toutes se rallier. C'est l'heure ou jamais de se rappeler que l'union fait la force.

On assure que M. le ministre de l'intérieur, qui avait exprimé lundi sa résolution de ne se retirer que devant un vote formel du Corps-Législatif, serait aujourd'hui dans des idées toutes différentes : il aurait annoncé à plusieurs personnes son intention arrêtée de déposer son portefeuille, aussitôt que la vérification des pouvoirs sera terminée.

L'avènement d'un cabinet parlementaire ne serait donc plus qu'une question de jours.

Il reste toutefois à résoudre plusieurs questions destinées à influencer sur la composition définitive du futur cabinet, et aucune des listes que l'on fait circuler ne doit être, quant à présent, acceptée comme exacte.

Les noms de MM. Daru, Buffet, Segris, Ollivier continuent sans doute à être indiqués par la situation même ; mais on ne peut encore préciser le rôle auquel sera appelé chacun de ces personnages politiques, ni dire avec certitude s'ils feront tous partie du premier ministère constitutionnel, encore moins quels sont ceux de leurs collègues qui y entreraient avec eux.

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

La Chambre, sur l'élection des Hautes-Alpes, a repoussé la proposition d'enquête et validé l'élection de M. Clément Duvernois.

Le débat qui a précédé ce double vote a rempli la plus grande partie de la séance du 15.

Peu d'élections ont été plus vivement discutées. Le rapport de M. de Choiseul concluait à une enquête dans la forme, mais il concluait à la nullité quant au fond. Le discours que M. de Choiseul a prononcé, non pas comme rapporteur, mais comme député, mettait en relief avec une grande habileté tout ce qui, dans l'élection des Hautes-Alpes, au point de vue des circonstances concomitantes, était de nature à faire impression sur la Chambre. La brillante harangue de M. Bancel est venue ensuite élargir le débat et le transporter du terrain local sur le domaine politique.

Rien donc n'a été épargné dans l'attaque. L'opposition s'est fait une arme de tout.

La défense, d'autre part, n'a pas été moins énergique que l'attaque. M. Duvernois a vigoureusement fait tête à ses adversaires.

Etait-ce un congrès ? Etait-ce un jeu innocent ? c'est ce qu'on ne pouvait s'empêcher de demander en voyant, avant l'ouverture de la séance de mardi, dans la salle du Trône, réunis, autour d'une table ronde, l'honorable M. Brame et une dizaine de députés.

— Que préparent donc ces chevaliers de la Table-Ronde ? fait M. Achille Jubinal, — dont les souvenirs archéologiques ne peuvent jamais, on le sait, être pris en défaut.

— Ils machinent une dénonciation, lui ré-

FEUILLETON.

56

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Gaëtan rougit. Ses yeux s'injectèrent. Il bondit vers Justin.

— Misérable ! s'écria-t-il.

Coquelicot lui présenta le canon de l'arme avec laquelle il l'avait déjà tenu en respect, et cette fois encore le marquis recula impuissant et furieux.

Pendant ce temps, les soldats vendéens, avec la pointe de leurs sabres, plongés dans l'eau bourbeuse du fossé, amenaient à la surface un objet facile à reconnaître, que l'un d'eux saisit et enleva, non sans un peu d'effort.

On ouvrit la valise, et on y trouva cinq cent mille francs en argent, en or et en bons royaux.

Devant cette pièce de conviction, le doute n'était plus permis.

— Je pense que vous n'oserez plus nier votre crime ?

dit alors le chevalier Desessarts d'un ton de mépris glacé.

— Peuh ! est-ce un crime ! répliqua le marquis avec une expression goguenarde. Je me suis emparé de la caisse pour qu'elle ne fût pas prise par les républicains, voilà la vérité.

Un frémissement d'indignation répondit seul à cette impudente explication.

L'officier vendéen fit placer sur son cheval la preuve matérielle de l'infamie de Gaëtan d'Aprémont.

Il ordonna ensuite qu'on liât les mains du marquis, qu'on le mit en croupe en l'attachant par la taille à la ceinture du cavalier derrière lequel il allait chevaucher.

Affectant un aplomb qui cachait mal un profond souci, le prisonnier demanda ce que l'on comptait faire de lui.

— On vous jugera.

— Qui donc ?

— Un tribunal d'honneur présidé par le comte de Flavigny, qui est l'honneur même.

— Oh ! alors je serai condamné. Le comte me hait. Il se vengera.

— Il vous épargnera, je le crains.

— Comment cela ?

— Il se contentera de vous faire fusiller.

— Eh bien ?

— Eh bien ! j'estime, moi, qu'un grand seigneur qui a volé et qui déserte mérite d'être pendu comme le plus vil des manants !

Une bruyante approbation accueillit ces paroles énergiques du chevalier Desessarts.

Suffoqué de honte et de rage, le marquis n'eut pas la force de répondre. Il se sentit accablé sous le poids de la réprobation qui s'accumulait déjà sur lui.

Le peloton royaliste s'en retourna au trot vers Ancenis.

Coquelicot et Muguet le suivaient en toute sûreté ; car ce qui venait de se passer lui avait acquis des droits à la confiance des Vendéens.

On avait complimenté Justin sur la part qu'il avait prise dans l'arrestation du fugitif, et l'on s'était empressé de renseigner Muguet, qui avait demandé des nouvelles de la famille de Flavigny.

Avant de pénétrer dans la ville, l'un et l'autre savaient déjà que le comte, la comtesse, Blanche et Raoul avaient échappé aux massacres du Mans, et qu'ils s'étaient réfugiés dans Ancenis où ils attendaient que le passage de la Loire pût être effectué.

Parvenus sur la place du Marché, Justin et Justine se séparèrent de l'escorte qui conduisait le marquis d'Aprémont.

Après avoir laissé leurs chevaux dans l'écurie d'une auberge, ils se dirigèrent vers le fleuve en suivant des

rues étroites, encombrées d'armes abandonnées, de charrettes et de caissons. Ils eurent lieu de s'étonner du silence et de la solitude qui régnaient au centre même de la ville. Les habitants, craignant de se compromettre et de s'exposer aux vengeances des vainqueurs, s'étaient renfermés chez eux et ne donnaient aucun signe de vie.

Quant aux Vendéens, entassés sur les bords de la Loire, impatients de la traverser, ils s'efforçaient de rassembler des barques, de construire des radeaux.

Une scène bien plus lugubre, bien plus navrante que celle de Saint-Florent, s'offrit aux regards de Coquelicot et de Muguet, lorsqu'ils arrivèrent sur le quai, au pied du château fort qui domine le cours de la Loire.

Là, ils virent les derniers débris des insurgés, multitude exténuée, grelottante, hâve, fiévreuse, couverte de lambeaux hideux.

Les chefs eux-mêmes, ayant perdu leurs bagages dans la déroute, étaient vêtus bizarrement et misérablement. Les uns cachaient leur tête sous des chapeaux de femmes, les autres sous des rubans pris aux théâtres des petites villes qu'ils venaient de traverser ; ceux-ci s'enveloppaient dans de vieilles robes noires de juges détachées du porte-manteau de quelque président ; ceux-là n'avaient, pour se garantir contre la pluie et le froid, qu'un rideau de lit, une couverture de laine, un jupon de droguet. Rien n'était plus étrange, plus fantasque,

pond M. Delamare (de la Creuse) : celle du traité de commerce.

Cette explication satisfait M. Jubinal ; mais depuis ce court entretien, on n'appelle plus au Corps-Législatif M. Brame et les députés protectionnistes que les chevaliers de la Table-Ronde.

Dans les couloirs, beaucoup de promeneurs. On sort des bureaux, où se poursuivent les débats préliminaires sur les dix-huit élections qui restent encore à vérifier.

Parmi les plus contestées, on cite celles de MM. Edouard André (du Gard), Isaac Pereire (Aude) et Chagot (Saône-et-Loire).

M. Casimir Périer traverse la salle des Perdus au bras de M. Ernest Picard.

M. Casimir Périer vient de protester, dans le 1^{er} bureau, contre l'élection de son concurrent, M. Argence.

M. Emile Ollivier est en conférence avec M. de Chasseloup-Laubat.

M. Glais-Bizoin tourne autour des deux interlocuteurs en les examinant d'un air attentif.

— Que faites-vous là ? demande-t-on au spirituel interrupteur.

— J'assiste à un spectacle qui ne se voit pas souvent : Je regarde tout là a fois un lever et un coucher de soleil.

Que faire, avant l'ouverture de la séance, si ce n'est parler remaniements ministériels ?

C'était naturellement cet éternel sujet qui servait mercredi encore, d'une heure à deux, de canevas aux broderies plus ou moins ingénieuses de novellistes à imagination et des députés à court d'occupations sérieuses.

Pour les uns, la constitution d'un cabinet Ollivier-Forcade ne faisait plus l'ombre d'un doute ; un ministère Daru paraissait aux autres avoir d'égales chances de figurer prochainement en tête des colonnes du *Journal officiel*.

Les mieux informés, — ou du moins ceux qui se présentent comme tels, — ne craignaient point même de divulguer les deux principales conditions que M. Napoléon Daru aurait posées pour son entrée au cabinet :

1^o Le remplacement de tous les ministres actuels ;

2^o La dissolution de la Chambre aussitôt après la vérification des pouvoirs.

Ce second point est toutefois vivement contesté et paraît en effet très-discutable.

Quelques journalistes forment un groupe dans la salle des conférences.

M. Latour du Moulin vient se mêler à leur conversation.

— Eh bien ! lui dit un rédacteur du *Constitutionnel*, il paraît donc que vous devenez ministre de la marine ?

— Je croyais être le premier à le savoir, lui

répond M. Latour du Moulin ; je ne vous cacherais pas, du reste, que le ministère de la marine est le seul que j'ambitionne, parce que c'est le seul où il y ait quelque chose à faire ; il y a d'abord la marine à créer.

LE CONCILE.

Le pape a fait donner communication au concile de l'acte par lequel il avait nommé une commission de vingt-cinq membres chargée de juger les *Postulata*. Il y a dans cette commission douze cardinaux et treize archevêques et évêques appartenant aux diverses nations.

L'importance de cette commission n'échappera à personne, car c'est elle qui doit examiner toutes les questions et propositions qui émaneront de l'initiative personnelle d'un Père du concile et qui auront besoin de l'approbation de cette première juridiction pour se présenter devant une des quatre grandes commissions ordonnées par le bref du pape du 27 novembre.

Chacune de ces commissions sera composée de vingt-quatre membres, et sera présidée par un cardinal nommé par le saint-père.

La première commission doit s'occuper des choses qui regardent la foi, de *rebus ad fidem pertinentibus*.

La seconde, de la discipline ecclésiastique, de *rebus disciplinae ecclesiasticae*.

La troisième, des choses concernant les ordres réguliers, de *rebus ordinum regularium*.

Enfin, la quatrième, des choses regardant le rite oriental, de *rebus ritus orientalis*.

Ces commissions seront nommées au scrutin secret ; elles exerceront, on le comprend, une influence considérable sur la décision des questions qui leur seront soumises ; elles ont donc été l'objet de grandes préoccupations pour les membres du concile.

Ils se sont réunis fréquemment, à ce sujet, afin de se concerter avant le vote. Les principales réunions ont eu lieu chez Mgr Dupanloup, chez S. Em. le cardinal de Bonnechose et chez les Pères Lazaristes.

La nomination de ces quatre commissions a dû avoir lieu le 14, mais le dépouillement du scrutin sera beaucoup plus long encore que celui relatif à la constitution des *Judices*.

On a distribué au Pères du concile tout le travail et les propositions soumises à la consultation fonctionnant depuis de longs mois.

Le dossier remis à l'examen des Pères, se compose de dix-huit chapitres ou dix-huit propositions.

La correspondance romaine de l'*Univers* parle d'un incident qui s'est produit dans la congrégation du 10. Le mode d'élection aurait déplu à Mgr Dupanloup, qui serait sorti de la salle conciliaire sans vouloir voter. Dix-sept évêques auraient partagé, dans cette circons-

lance, l'avis de Mgr Dupanloup. Mais l'intervention de Mgr l'archevêque de Paris aurait empêché plusieurs d'entre eux de le suivre dans sa retraite. Le même fait est raconté par d'autres correspondances. Cependant, nous ne le reproduisons qu'avec réserves, d'abord à cause de sa gravité, et ensuite parce que les motifs de la conduite de l'illustre prélat ne nous paraissent pas suffisamment expliqués.

Cependant il est certain que, dès le début, des divergences se sont produites, et M. de Riancey, dans la lettre qu'il adresse de Rome à l'*Union*, y fait allusion en des termes qui prouvent que l'on s'en est préoccupé.

La statistique officielle des Pères du concile présents à Rome, publiée mardi, porte 51 cardinaux, 9 patriarches, 653 primats, archevêques, évêques et abbés *nullius*, 21 abbés mitrés, 28 généraux d'ordres religieux. Total : 762. — La statistique des personnages aptes, de droit ou par privilège, à siéger au concile, porte un total de 1044. Il résulte qu'il y a 282 absents, dont 274 archevêques ou évêques.

MANIFESTE DU COMTE DE CHAMBORD.

Voici un manifeste de M. le comte de Chambord, dont s'occupent les journaux :

« Frohsdorff, le 15 novembre 1869.

« Vous savez mieux que tout autre, mon cher ami, si la pensée de la France, la passion de son bonheur et de sa gloire, le désir de lui voir reprendre dans le monde la place que la Providence lui a assignée, font l'objet de mes constantes et bien vives préoccupations. J'ai toujours respecté mon pays dans les essais qu'il a voulu tenter ; on a pu même s'étonner de la persistance d'une réserve dont je ne dois compte qu'à Dieu et à ma conscience. Mais si les amertumes prolongées de l'exil pouvaient avoir un adoucissement, je le trouverais dans la certitude de n'avoir pas manqué à la résolution que j'avais prise envers moi-même de ne point aggraver les embarras et les périls de la France.

« Cependant l'honneur et le devoir me commandaient de la prémunir contre de funestes entraînements. Je n'hésitai pas, vous vous le rappelez, à protester contre les prétentions d'un pouvoir qui, uniquement basé sur le prestige d'un nom glorieux, croyait, au lendemain d'une crise violente, le moment propice pour s'imposer aux destinées du pays.

« Vous voulez la monarchie, disais-je alors aux Français, vous avez reconnu qu'elle seule peut vous rendre, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui fondent et assurent le bonheur des nations. Ne vous

livrez pas à des illusions qui, tôt ou tard, vous seraient fatales.

« Le nouvel empire qu'on vous propose ne saurait être cette monarchie tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens...

« La monarchie véritable, la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire et consacrée par le temps, peut seule vous remettre en possession de ces précieux avantages...

« Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à fonder rien de stable : son nom et son souvenir y suffiraient bien moins encore.

« Les dix-sept années qui viennent de s'écouler depuis que je faisais entendre ces paroles à mon pays, n'ont-elles pas justifié mes prévisions et mes conseils ? La France et la société tout entières sont menacées de nouvelles commotions. Aujourd'hui, comme il y a dix-sept ans, je suis convaincu et j'affirme que la monarchie héréditaire est l'unique port de salut où, après tant d'orages, la France pourra retrouver enfin le repos et le bonheur.

« Poursuivre, en dehors de cette monarchie, la réalisation des réformes légitimes que demandent avec raison tant d'esprits éclairés ; chercher la stabilité dans les combinaisons de l'arbitraire et du hasard ; bannir le droit chrétien de la société ; baser sur des expédients l'alliance féconde de l'autorité et de la liberté, c'est courir au-devant de déceptions certaines.

« La France réclame à bon droit les garanties du gouvernement représentatif, honnêtement, loyalement pratiqué, avec toutes les libertés et tout le contrôle nécessaires. Elle désire une sage décentralisation administrative et une protection efficace contre les abus d'autorité. Un gouvernement qui fait de l'honnêteté et de la probité politique la règle invariable de sa conduite, loin de redouter ces garanties et cette protection, doit au contraire les rechercher sans cesse.

« Ceux qui envahissent le pouvoir, sont impuissants à tenir les promesses dont ils leur ont fait attendre les peuples, après chaque crise sociale, parce qu'ils sont condamnés à faire appel à leurs passions, au lieu de s'appuyer sur leurs vertus.

« Berryer l'a dit admirablement : « Pour eux, gouverner ce n'est pas éclairer et diriger la pensée publique, quelle qu'elle soit ; il suffit de savoir la flatter, ou la mépriser, ou l'éteindre. »

« Pour la monarchie traditionnelle, gouverner c'est s'appuyer sur les vertus de la France ; c'est développer tous ses nobles instincts ; c'est travailler sans relâche à lui donner ce qui fait les nations grandes et respectées ; c'est vouloir qu'elle soit la première par la foi, par la puissance et par l'honneur.

« Puisse-t-il venir ce jour, si longtemps attendu, où je pourrai enfin servir mon pays !

et aussi plus triste, plus affligeant à observer que ce spectacle lamentable de toute une vaillante population réduite aux dernières extrémités de l'indigence et du dénuement.

Au moment où ils allaient commencer leurs recherches à travers cette foule anxieuse et désolée, Coquelicot et Muguette s'aperçurent que tous les yeux étaient dirigés vers le fleuve, où se déroulait une scène qui oppressait tous les cœurs vendéens.

Quatre grandes barques, chargées de foin, étaient amarrées à la rive gauche. La Rochejacquelein et Stofflet, ayant résolu de les prendre de vive force, étaient montés dans un bateau et traversaient la Loire, dont les flots grossis et rapides menaçaient de tout engloutir.

Un second bateau, portant une vingtaine d'hommes déterminés, suivait.

On aborde, on se met en devoir d'enlever le foin des embarcations, lorsqu'une patrouille républicaine accourt. Une vive fusillade s'engage.

Bien inférieurs en nombre, les royalistes sont dispersés, poursuivis. La Rochejacquelein et Stofflet eux-mêmes sont contraints de fuir et de se cacher sur cette terre vendéenne, but de tant d'aspirations et de vœux.

A la même heure deux chaloupes canonnières, venues de Nantes, s'embossent en face d'Ancenis et tirent sur

les radeaux construits à la hâte qu'on livre au courant. Ces radeaux sont brisés, ceux qui s'y sont aventurés disparaissent dans les vagues. Un immense cri de désespoir s'échappe alors de mille poitrines.

Séparée de son général, impuissante désormais à regagner le Bocage, l'armée royale et catholique, dans laquelle on ne compte plus qu'une poignée de braves capables de combattre encore, comprend qu'elle est irrévocablement perdue.

Pauvre armée, composée surtout de vieillards, de femmes, d'enfants, de malades et de blessés, elle répète en gémissant :

— Hélas ! Dieu nous abandonne ! Il faut mourir !

Muguette et Coquelicot avaient le cœur déchiré. Ils pleuraient en silence devant ce tableau où se peignait le plus lugubre découragement, à l'aspect de cette infortune irrémédiable, qui leur mettait dans l'âme comme un deuil fraternel au souvenir du pays natal.

— Viens, Muguette, dit Justin en secouant l'émotion qu'il ressentait. N'oublions pas le devoir qui nous amène. Remettons-nous en quête de la famille de Flavigny.

— Tu as raison, Coquelicot. Nous n'avons pas le temps de nous apitoyer, il faut agir.

Et ils parcoururent le rivage, cherchant, interrogeant, sans timidité comme sans bravade, traversant les grou-

pes trop plongés dans la douleur pour les observer et s'occuper d'eux.

Ils parvinrent ainsi vers une pointe du quai où deux femmes étaient assises solitaires sur un caisson renversé.

Un jeune paysan, qui depuis un instant guidait Justin et Justine, leur dit :

— Les voilà ! puis il rebroussa chemin.

Alors nos deux royalistes simulés s'approchèrent de celles qu'on leur avait désignées. Ils s'arrêtèrent presque aussitôt, saisis d'une navrante stupéfaction.

— Est-ce bien elles ? demanda Muguette à son mari.

— Oui, répondit Coquelicot. Mais dans quel état, les nobles dames ! C'est à peine si je les reconnais.

En effet, il n'était pas facile de reconnaître la comtesse et Blanche de Flavigny dans les deux personnes déguenillées, bleuies par le froid, amaigries par les privations, que Coquelicot et Muguette avaient là sous leurs yeux.

Mme de Flavigny, dont les vêtements étaient déchirés, usés, arbritait son corps sous un grand morceau de drap bleu attaché par des ficelles à son cou. Elle était coiffée d'un capuchon de laine violette et portait des bas de laine jaune, ainsi que des pantoufles vertes retenues à ses pieds au moyen de gros cordons.

Blanche, elle, était couverte d'un lambeau de tenture de damas rouge ; elle cachait sa charmante tête sous un chapeau râpé de paysan breton.

Cependant, en dépit de la misère et de la souffrance, il apparaissait en elles une dignité touchante qui inspirait autant de respect que de pitié.

Justin et Justine leur firent une profonde révérence en les abordant.

— Eh bien ! mes amis, leur dit la comtesse avec un calme doucement stoïque, l'ange du trépas plane sur nous. Demain sans doute nous n'existerons plus. Du courage et de la résignation !

— Oui, du courage, madame, mais ne nous résignons pas encore à mourir, répondit Justin en s'animant. Nous sommes ici pour vous aider à sortir de votre périlleuse situation.

La comtesse et Blanche relevèrent la tête avec étonnement.

— Qui donc êtes-vous ? demandèrent-elles.

— Des envoyés du capitaine Bénédicte,

— Du capitaine Bénédicte ? répéta Blanche, dont le visage s'éclaira d'un rayon d'espoir.

— N'êtes-vous pas Justin, surnommé Coquelicot ? reprit Mme de Flavigny.

— Et voici ma femme Justine, surnommée Muguette... pour vous servir... Mais chut ! parlons bas. Il

Dieu sait avec quel bonheur je donnerais ma vie pour le sauver.

» Ayons donc confiance, mon cher ami, et ne cessons de travailler dans ce noble but. A la justice et au droit appartient toujours la dernière victoire.

» Comptez plus que jamais sur mon affection.

HENRI.

Personne, lisons-nous dans la France, ne respecte plus que nous l'exil, même dans les illusions qu'il engendre. Mais si M. le comte de Chambord veut apprécier avec exactitude l'état moral du pays, au point de vue des principes dont il est la personnification incontestée, il n'a qu'à se référer à nos dernières élections. Le plus éloquent défenseur de sa cause, M. Berryer, a eu pour successeur un démocrate, M. Gambetta, au Corps-Législatif. Dans nos luttes politiques, les anciens partis ont été pour ainsi dire hors de cause : c'est entre l'Empire et la démocratie radicale que la question est posée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le sénat vient de perdre M. le baron Charles de Ladoucette, l'un de ses membres les plus laborieux et les plus estimés.

— Mercredi a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le tirage trimestriel des obligations de l'emprunt de 1865.

Voici la liste des numéros sortis avec primes :

| | |
|---|-------------|
| Le n° 267,531 a gagné | 150,000 fr. |
| Le n° 519,267 a gagné | 50,000 |
| Les n° 248,518, — 390,380, — 365,833, — 384,268, chacun | 10,000 |
| Les n° 417,090, — 556,104, — 489,856, — 521,952, — 126,252, chacun | 5,000 |
| Les n° 202,498, — 132,156, — 530,338, — 587,024, — 2,472, — 60,117, — 337,364, chacun | 2,000 |

— Le nombre des témoins dans l'affaire Troppmann a été décidément réduit à 58. On ne verra figurer à la cour d'assises ni le gendarme qui a arrêté Troppmann, ni le calfat qui a sauvé l'accusé dans le bassin du Havre.

Hier, la copie des pièces de la procédure que la loi oblige de communiquer aux accusés a été remise à Troppmann. Depuis il les étudie sans perdre un moment. Parfois, il montre beaucoup d'irritation en faisant ses lectures : il demande du papier et de l'encre pour réfuter les assertions des témoins. Si l'accusé ne prend pas les choses plus froidement, il aura matière à s'irriter longtemps encore, car les copies qu'on lui a données représentent plus de cent rôles d'écriture serrée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans la nuit du 12 au 13, le feu a pris, au Coudray, dans un chaumier appartenant à M. Louis Tourou. Les pompiers de la commune sont arrivés aussitôt et ont voulu arrêter l'incendie ; mais malgré leurs efforts le chaumier entier a été consumé. La perte s'élève à 415 fr., couverte en partie par une assurance.

On ignore la cause de ce sinistre.

Mardi soir, sur les 7 heures et demie, le feu s'est déclaré dans une habitation en cave, occupée par le sieur Marchand, âgé de 75 ans, tisserand à Douces. Les pompiers de Doué sont venus sur les lieux ; mais la distance à parcourir ne leur a pas permis d'arriver assez à temps. Tout le mobilier a été détruit ; la perte s'élève à 1.000 fr. environ. Rien n'était assuré.

Tout porte à croire que ce bonhomme, en voulant faire son lit, aura mis le feu à ses rideaux, et que les flammes se seront communiquées au mobilier. Le vieillard lui-même, au milieu du feu, appelait au secours, et c'est à sa nièce qu'il doit d'avoir échappé à la mort.

Depuis cet événement, ce pauvre homme n'a pu donner des renseignements sur les causes de son malheur.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis que les deux marchés qui devaient se tenir les samedis 25 décembre et 1^{er} janvier, sont avancés d'un jour, à cause des fêtes de Noël et du premier de l'an. Ils se tiendront donc les vendredis 24 et 31 décembre de la présente année.

Hôtel-de-Ville, le 15 décembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,
f. fonctions de Maire,
LECOY.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1869. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1832 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déférés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} novembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,
f. fonctions de Maire de Saumur,
LECOY.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

M. le directeur d'Angers nous avait ménagé pour dimanche une agréable surprise, en nous donnant une représentation extraordinaire. Trois pièces de choix, jouées par deux artistes éminents. On se serait cru aux Français ; aussi la salle était-elle au grand complet.

Nous ne dirons rien de la pièce principale, *Julie*, ni de celle qui a terminé la soirée ; ces deux pièces ayant été déjà représentées sur notre scène, la première par les artistes du Gymnase, et la seconde par M. Daniel Bac, dont le public de notre ville a conservé un si bon souvenir.

Madame reçoit-elle ? Tel est le titre de la petite comédie qui a servi de lever de rideau. Cette pièce est d'un tour assez original, par le quiproquo sur lequel elle roule, et ne manque pas d'esprit. Nous remercions M^{me} Braindeau et M. Fèbvre d'avoir bien voulu se faire applaudir sur notre scène et nous permettre d'apprécier leur talent.

M. Albert a bien secondé les deux artistes parisiens ; nous lui conseillons cependant de soigner sa diction, qui laisse quelquefois à désirer.

La représentation de dimanche comptera parmi nos bonnes soirées, grâce aux efforts constants de M. Rollot.

Lundi, première représentation de *Froufrou*, le grand succès du Gymnase dramatique, et un de plus pour les artistes de la troupe qui ont définitivement conquis toutes les sympathies du public.

La comédie de MM. Meilhac et Halévy a été interprétée avec intelligence et beaucoup d'ensemble. M^{me} Vial, dans le personnage de Gilberte, a joué avec un entrain et un charme véritables. Elle est bien la *Froufrou* qu'ont voulu peindre les auteurs, étourdie avec grâce et coquette avec insouciance. Nos félicitations aussi à MM. Moreau et Renard.

M. Trescol, toujours grave et sérieux, a rempli son personnage avec dignité, et M. James a parfaitement joué le rôle comique du père

Brigard. Nous nous permettrons une petite observation à l'égard de M. Denant, qui se balance un peu trop en entrant dans un salon. Il faut de l'aisance, mais pas du laisser-aller.

La représentation s'est terminée par un charmant vaudeville qui a été très-lestement enlevé, et dans lequel M. James nous a désolé la rate pendant vingt minutes. J. B.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Depuis hier soir, on fait circuler la liste ministérielle suivante :

M. Daru, intérieur ;
M. Ollivier, affaires étrangères ;
M. Segris, justice ;
M. Buffet, commerce, agriculture et travaux publics ;
M. de Talhouët, instruction publique ;
M. Louvet, finances.

On voit que, dans cette combinaison, le département du commerce et de l'agriculture et celui des travaux publics, séparés depuis le mois de juillet dernier, seraient de nouveau réunis en un seul.

De plus, le ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts serait supprimé, et le président du conseil d'Etat cesserait de faire partie du conseil des ministres.

M. le marquis de Talhouët, qui présidait jeudi la séance, a dit que la Chambre avait hâte d'achever la vérification des pouvoirs. Nous croyons que le public est encore plus pressé que la Chambre d'en finir avec ces discussions qui n'apprennent rien à personne et qui ont toujours la même conclusion.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

DIRECTION DE M. LEFÈVRE.

Lundi prochain 20 décembre, une seule représentation de M^{lle} SCRIVANECK, premier sujet des théâtres de Paris :

Les Enfers de Paris, pièce en 5 actes, mêlée de chants, dans laquelle M^{lle} SCRIVANECK remplira 6 rôles différents, qu'elle a créés à Paris.

Vert-Vert, vaudeville en 3 actes, de MM. Mélesville et Deforges. — M^{lle} SCRIVANECK remplira le rôle de *Vert-Vert*, qu'elle a joué à Paris.

Le spectacle commencera à 7 h. 1/2 par le *Camp des bourgeois*, vaudeville.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Santé à tous par la douce *Revalescière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des

ne faut point qu'on nous suspecte, car nous serions fusillés sans doute et ne pourrions plus vous être bons à rien.

— Que comptez-vous faire pour nous ?

— Tout ce qui nous offrira quelque chance de vous soustraire aux coups des républicains. C'est le vœu du capitaine Bénédicte, et nous tâcherons de le réaliser.

— Vous l'aimez donc bien, le capitaine Bénédicte ?

demanda Blanche en souriant avec un peu d'effort.

— Sur un signe de lui, nous nous jetterions au feu, répondit Muguet. N'est-ce pas, Coquelicot ?

— Parbleu ! D'ailleurs, c'est si beau de se dévouer !... surtout pour un homme tel que lui !

— N'oublions pas, reprit Muguet, que les Bleus seront à Ancenis dans quelques heures, peut-être dans un instant. Avisons sans retard.

— Où est le comte de Flavigny ? où est M. Raoul ?

— Au conseil de guerre qui vient de se réunir dans l'église pour juger un officier supérieur vendéen, accusé d'une honteuse action.

— Accusé d'avoir volé ce que contenait la caisse de l'armée royale et catholique ?

— Oui... Comment savez-vous cela ?

— J'ai contribué moi-même à faire arrêter le voleur, qui n'est autre que le marquis Gaëtan d'Apremont.

— L'odieux gentilhomme ! C'est ainsi qu'il devait

finir, flétri, souillé, condamné par les siens.

— Et laissant une tache au drapeau sous lequel il a combattu, ajouta Blanche avec un frémissement d'indignation.

Ily eut un silence, que Coquelicot rompit.

— Puisque nous ne pouvons prendre en ce moment l'avis de M. de Flavigny et de M. Raoul, permettez-moi de vous donner le mien.

— Parlez.

— Il est inutile de compter sur le passage de la Loire, qui ne s'effectuera pas.

— Hélas ! cela n'est que trop certain.

— Il convient donc que vous vous cachiez dans quelque repli invisible de la cité, jusqu'à ce que vous ayez pris une détermination.

— L'avis est sage, mais où nous réfugier ?

— Nous chercherons et nous trouverons.

— D'abord, reprit Muguet, il est urgent que madame la comtesse et mademoiselle Blanche changent au plus vite de vêtements. Ceux qu'elles portent sont de nature à les trahir.

— Ils annoncent, en effet, la défaite et la proscription.

— Venez avec nous, Justin se charge de vous procurer une retraite dans Ancenis ; moi, je vous promets de vous transformer bientôt en paysannes bretonnes. De la

sorte, vous aurez moins à redouter l'implacable colère des Bleus.

— Nous nous confions entièrement à votre prudence et à votre sollicitude, répondit la comtesse en se levant. Puisse Dieu acquitter un jour la nouvelle dette de reconnaissance que nous contractons envers le capitaine Bénédicte et envers vous !

XI.

Moins d'une heure après, la comtesse et Blanche avaient un abri sous le toit d'une petite fabrique abandonnée, sorte de masure située au fond d'une ruelle déserte, la ruelle du Figuier, derrière un fouillis presque inextricable de genêts et de houx. Un feu vif de sarments pétillait dans l'âtre d'une cheminée, réchauffant les membres engourdis des deux nobles Vendéennes, qui, grâce à la prévoyance de Justine, portaient d'ailleurs le costume des paysannes bretonnes de la campagne de Rennes. Deux manteaux d'un drap grossier, mais épais, achetés par Justin, étaient pendus à des clous sur le mur nu de l'atelier ; ils étaient destinés au comte et à son fils qui siégeaient encore au conseil de guerre réuni pour juger le marquis d'Apremont.

Coquelicot venait de se rendre au-devant d'eux. Il les rencontra dans la rue d'Enfer, à peu de distance de la ruelle, et les conduisit vers l'asile misérable où se ca-

chaient, en compagnie de Muguet, Mme de Flavigny et sa nièce. M. de Flavigny était vêtu d'un sarreau d'Arménien, Raoul d'une robe de procureur, travestissements qui eussent été risibles si la détresse et le péril ne les avaient rendus lugubres et navrants.

Comme ils entraient dans le refuge mystérieux, une décharge de mousqueterie fit résonner l'air.

— Voilà les républicains, dit la comtesse en pâlis-

sant.

— Non, répondit gravement le comte, ce n'est pas la vengeance des Bleus qui vient ; c'est la justice des Blancs qui a son cours.

— Ainsi le marquis d'Apremont...

— Convaincu d'être un voleur, a été condamné à la dégradation et à la mort. On l'a dégradé et fusillé à deux pas de l'église, sur la place des Tillens.

— Il n'était vraiment pas digne d'être passé par les armes, hasarda Justin.

— On voulait le pendre comme un larron qu'il était. Je m'y suis opposé.

— Pourquoi, mon père ? demanda Blanche, dont le sourcil se fronça.

— Parce que c'eût été trop de honte pour la noblesse et pour la cause désespérée dont nous sommes les derniers défenseurs.

(La suite au prochain numéro.)

bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalessière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. —

En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (452)

BOURSE du 15 décembre.

La Rente faiblit un peu. Elle est descendue jusqu'à 72.87. Les autres valeurs, comme toujours, sont entraînées dans ce mouvement. — L'Emprunt Ottoman pour-

suit brillamment sa carrière, à ce qu'on assure. — On nous communique aussi les conditions d'émission de la *Carrosserie générale*. Aujourd'hui qu'il faut fabriquer vite, bien, et à bon mar ché, on voit avec plaisir l'Épargne venir en aide aux forces industrielles pour atteindre ce but. Nous croyons que, dans la *Carrosserie*, l'entreprise dont nous parlons réalisera ce programme. Nous comptons du reste, dans notre prochain numéro, examiner les conditions financières de cette affaire. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 16 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 72 45.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 102 75.
BOURSE DU 17 DÉCEMBRE.
3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 72 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 103 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TOURNEUX.

Les créanciers de la faillite du sieur Tourneux, marchand grainetier à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, à M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le lundi trois janvier prochain, à neuf heures du matin.

Le greffier du Tribunal, (533) CH. PITON.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et CLOUARD, notaire en la même ville, rue d'Orléans.

VENTE

PAR LICITATION, Le dimanche 19 décembre 1869, à midi,

En l'étude de M^e Clouard, notaire à Saumur.

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Fenet, et un jardin y attenant, dépendant de la succession d'Auguste Tranchant, de Doué.

Mise à prix, 3,000 f., ci, 3,000 f. (530) CHEDEAU, avoué.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par lots,

UN CLOS DE VIGNE,

Situé au Pont-Fouchar, chemin de la Pierre-Couverte, près l'église, commune de Bagnoux, contenant un hectare seize ares.

S'adresser, à M^e CLOUARD. (538)

Etude de M^e JULES MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M^e LEROUX.

A VENDRE

UNE PETITE MAISON OU GROTTÉ, située au Bois-Brard, canton du Clos-Pointu, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et huit ares vingt-cinq centiares de vigne, dans lesquels se trouve la grotte ci-dessus, joignant M. Poisson et le chemin du Pont-Fouchar, au Bois-Brard. Entrée en jouissance immédiate. S'adresser, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchar, Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne. S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé (Maine-et-Loire), successeur de M^e DABURON.

A VENDRE A L'AMIABLE

LE

DOMAINE DE BEAULIEU

Dépendant de l'ancienne terre de BIZAY,

Sis commune d'Épièdes, département de Maine-et-Loire, Appartenant à M. Pradeau-Mazeau.

Il comprend :

- 1^o Belle maison de maître, vastes servitudes;
- 2^o Le clos de Beaulieu, d'une contenance de 16 hectares 66 ares 50 centiares, un des plus beaux vignobles de l'Anjou, produisant un de ses vins les plus estimés.
- 3^o De grandes et magnifiques caves, bien aérées, contenant trois pressoirs.

On y joindra, au gré des acquéreurs :

1^{er} Huit hectares 25 ares environ de terre labourable, Appartenant à M^{me} la comtesse d'Astorg.

2^{er} Quarante-six hectares 47 ares 32 centiares de bois-taillis, Appartenant à M. Louis-Alexandre Sanzay, propriétaire à Varrains.

Il y aura toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M^e Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M^e SANZAY, notaire.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé, successeur de M. DABURON.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE BELLE MAISON,

Sise au bourg de la commune de Saint-Cyr, sur le bord de la route de Saumur à la Motte-Bourbon et à Loudun par Saint-Léger.

Cette maison comprend : belle maison de maître en parfait état, servitudes, vastes caves et cour, jardin d'une contenance d'environ onze ares et clos de vigne d'une contenance d'environ un hectare.

Cette maison serait très-propre au commerce des vins et à l'industrie des vins champanisés. On pourrait vendre séparément la maison, ou la maison avec une portion de l'enclos.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. BOUTET, expert à St-Cyr-en-Bourg, ou audit M^e SANZAY, notaire. (449)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé, successeur de M^e DABURON.

A VENDRE A L'AMIABLE, LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PALTEAU

Située commune d'Épièdes (Maine-et-Loire) et par extension sur celle de Saix (Vienne).

Appartenant à M. de Béchillon. Cette propriété comprend : bâtiments d'habitation et d'exploitation, 10 hectares 64 ares 78 centiares de terres labourables, 53 ares de prés et 53 ares de bois-taillis.

Elle sera prochainement traversée par la route directe, aujourd'hui en construction, de Saumur à Loudun. Les terres sont propres à la culture des prairies artificielles.

On accordera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (482)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^{er} Une BELLE MAISON, entre cour et jardin, terre, caves et diverses dépendances y attenant.

2^{er} Un CLOS DE TERRE, joignant ladite maison au couchant, au midi M. Boutet, au nord M. Papin, d'une contenance de 47 ares 65 centiares.

Ces immeubles sont situés au bourg de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Ils ont appartenu à M. le comte de Jullien et sont aujourd'hui la propriété de M. et M^{me} Gasseau-Vauvert. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M^e SANZAY, notaire. (509)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE BELLE MAISON

sise à Saumur, rue des Payens, 22. Ayant remise, écuries, et un vaste jardin bien planté d'arbres à fruits et d'agrément, avec une façade sur la place du Petit-Thouars.

S'adresser, pour visiter et traiter, à la maison même, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (501)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située à Saumur, rue Neuve-Beaupaire, autrefois occupée par M. Guenois.

S'adresser : pour visiter, à la Caisse d'Épargne; pour renseignements et traiter, à M^e LAUMONIER, notaire.

A CÉDER DE SUITE,

LE CAFÉ DU GAGNE-PETIT, Situé rue de la Visitation. Bonne clientèle.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur,

Le dimanche 19 décembre 1869, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Fenet, avec jardin et pavillon, joignant M. Cholet, M. Limonier et la montée du Petit-Genève. Cette maison dépend de la succession de M. Tranchant.

A VENDRE

OU A LOUER,

pour le 24 juin 1870,

Une maison, rue Saint-Jean, n^o 7, occupée par M^{me} Marquis, revendeuse.

S'adresser à M^{me} ROCHE, rue de la Bilange, n^o 16, ou à M^e LE BLAYE, notaire. (502)

A VENDRE

UNE MAISON ET FONDS A CÉDER

S'adresser à M^{me} GOUIN, rue des Capucins, qui l'habite. (499)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

UNE BOURSE

Est ouverte en l'étude de M^e Clouard, pour faciliter le remplacement au service militaire des jeunes gens de la classe de 1869.

La bourse a produit, pour 1868, 4,131 francs, et pour 1867, 1,119 francs de bénéfice par 1,000 francs de mise. (540)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M^e TOUCHAUME.

CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M^e ROBINEAU. (471)

A VENDRE

Une bonne CALÈCHE, légère, ayant peu servi, s'attelant à un seul cheval. S'adresser chez M. BERGE, carrossier, rue d'Orléans. (465)

A LOUER

Pour la Noël 1869,

QUATRE CHAMBRES, rue Saint-Jean. Prix ensemble, 100 fr. S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien. (522)

A LOUER DE SUITE,

DEUX MAISONS, rue de la Petite-Bilange, ancien hôtel Boutet, composées chacune de salon, salle à manger, cuisine, 5 chambres à coucher, grands séchoirs, cave, écurie, remise et jardin.

S'adresser à M. A. BOLOGNESI, propriétaire, ou à M^e LE BLAYE, notaire.

A LOUER

pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n^o 31.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

M. SPRECHER, négociant à Saumur, prévient les habitants de cette ville et des environs, qu'il ne paiera pas les dettes de sa femme (HORTENSE KALB), marchande de liqueurs, sur le marché aux Légumes. (528)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1870,

Maison, cour, jardin et remise, située à Saumur, levée d'Enceinte, n^o 7.

S'adresser chez M^{me} LATRAU, rue des Basses-Perrières. (511)

PAR AN 25 FRANCS

JOURNAL DE L'AGRICULTURE

DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE DE L'HORTICULTURE

DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ FONDIÈRE ET DIRIGÉ PAR J.-A. BARBAL

CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE : MM. J.-A. BARBAL, BELLA, CASANOVA, GAREAU, DE GASPARIN, DE KERGORLAY, LÉONCE DE LAVERGNE.

Le JOURNAL DE L'AGRICULTURE, le plus complet et le plus intéressant, le moins cher des journaux agricoles, paraît le 5 et le 20 de chaque mois en une livraison de 160 pages avec de nombreuses figures noires et planches coloriées.

LE MÊME JOURNAL, pris avec le bulletin hebdomadaire: 1 an, 30 fr.; 6 mois, 16 fr.; 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleury, 9, Paris.

PAR AN 25 FRANCS

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.